© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

mon frere ado est accro au cannabis

Par Profil supprimé Postée le 18/03/2013 18:02

> bonjour mon frere qui a bientot 16 ans ne sait plus se passer du cannabis,il a été entrainer par mon grand frere de 27 ans qui est aussi chez ma mere aujourd'hui il est placer,la juge est au courant de ses problemes mais l'autorise quand meme a aller chez ma mere alors que ma mere refuse puisque ce n'est que pour se droguer, comment moi ou ma mere pouvons faire pour l'aider? peut elle le forcer a aller dans un centre de desintoxication?

Mise en ligne le 20/03/2013

Bonjour,

Votre mère ou vous même pourriez proposer à votre petit frère de se rendre dans une consultation spécialisée dans l'accueil des jeunes consommateurs de cannabis, mais vous ne pourriez pas l'y contraindre. La juge qui l'a placé pourrait peut-être ordonner une obligation de soin ce qui le contraindrait à aller en consultation mais consulter parce que l'on y est obligé règle rarement les problèmes.

Pour pouvoir arrêter le cannabis il faudrait que votre petit frère en ait envie, sans cette volonté, personne n'a le pouvoir, les moyens de le faire arrêter. Le travail, l'accompagnement, qui est proposé aux jeunes consommateurs dans ces consultations, pour qu'il porte ses fruits, nécessite l'adhésion du jeune.

Quand une dépendance au cannabis se met en place, elle est d'ordre psychologique et apparaît donc rarement sans raison intérieure. Ce n'est pas pour rien que votre petit frère "ne sait plus se passer du cannabis", même s'il a été entrainé au départ par votre grand frère. Votre petit frère a pû trouver dans les effets de cette drogue une sorte de "réponse" à quelque chose d'inconfortable intérieurement que le produit calmerait, apaiserait.

C'est ce travail d'analyse, de compréhension puis de résolution qui pourrait lui être proposé dans les consultations que nous évoquions plus haut. Ces consultations sont également ouvertes aux personnes de l'entourage, indépendamment des jeunes, et il ne faut pas hésiter à les contacter pour être sontenu, conseillé, guidé pas à pas. Vous aurez à faire à des professionnels spécialisés et serez reçues de manière confidentielle et gratuite.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la consultation qui semble la plus proche de chez vous.

Si votre mère ou vous même souhaitez discuter plus avant des difficultés que vous rencontrez avec votre petit frère, vous avez aussi la possibilité de nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA La Porte Ouverte

210, rue de Dunkerque
B.P. 50098
62500 SAINT OMER

Tél : 03 21 98 08 15
Site web : www.abcd.asso.fr/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h (sauf le vendredi 16h30)
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 17h (pause 12h30-13h15). Possibilité de rendez-vous au delà 17h selon les plannings. Permanence parents le jeudi soir de 17h à 18h45 avec ou sans rendez-vous. Permanence pour les suivis ambulatoires: lundi et jeudi jusque 19h.
Substitution : Délivrance de Méthadone : Lundi de 10h à 12h30, de 13h15 à 14h30 et enfin de 17h à 18h30. Mercredi 10h-12h30 et 13h15-14h30 - jeudi de 13h15 à 18h30 et vendredi de 11h à 12h30 et de 13h15 à 14h30
Consultat° jeunes consommateurs : du lundi au vendredi, sur rendez-vous, possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires

Voir la fiche détaillée